

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Décembre 2024

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.

Présents: Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO, Monsieur Patrick ANGELMANN

Pouvoirs de Monsieur Christian PRADIER à Madame le Maire et de Madame Gyslaine DAHON à Monsieur Jean Pierre PIOLAT

Absente : Madame la conseillère municipale : Aline TOESCA

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Monsieur l'adjoint Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 Septembre 2024.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 27 Septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

2°- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 08/2024 en date du 28 octobre 2024** : bail de mobilité pour le Gite de Maurion à Monsieur Marquès

3°- Avenant à la Convention CARF /Commune relative à la collecte des encombrants ménagers

C'est une convention de prestations de services entre la commune et la CARF existante depuis 2015 qu'il convient de modifier comme suit : la CARF remboursera à la commune toutes les charges avancées par la commune après bilan financier (renseignements donnés sur le nombre de RV hebdomadaire et le nombre de Km parcourus...)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer cet avenant à la Convention .

4°- Convention entre la commune et le SICTIAM pour l'installation, la gestion et l'entretien des lignes de communications.

Il s'agit d'accepter de conclure avec le SICTIAM cette convention dans l'immeuble communal précisant la pose de 2 boîtiers sur la façade avenue Davéo (bâtiment Mairie et appartements communaux) Ces nouveaux boîtiers seront destinés à l'installation de la fibre.

Le conseil municipal, Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention et les pièces y afférentes

5°- Approbation du rapport annuel 2023 de la CARF sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de celui de l'assainissement .

La CARF a adressé aux maires de chaque commune membre le rapport d'activité de la CARF exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public « Eau ». et sur le prix et la qualité du service public de « l'assainissement » Ce document est téléchargeable sur le site de la CARF sans limitation de durée. Le Conseil Communautaire en a pris acte lors de la séance du 30 septembre 2024 .Ce rapport doit faire l'objet d'une information au sein du conseil municipal de chaque commune membre de la CARF Mr Piolat précise qu'il a noté un budget excédentaire eau CARF et remarque que c'est bien l'excédent du budget de l'eau qui a manqué à la commune depuis le transfert de compétence.

Le Maire précise que les « chèques eau » ont été demandés par une cinquantaine d'habitants et en profite pour informer que la STEP est terminée mais qu'il manque le branchement à l'électricité ...donc la STEP devrait être mise en marche en Janvier...

Le conseil municipal atteste avoir pris connaissance lors de la réunion de ce jour de l'information sur les rapports consultables sur le site de la CARF

6°- Adhésion de la Commune à la convention de participation et au contrat collectif pour la couverture risques prévoyance des agents communaux.

Dans la suite des avancées sociales pour les agents, financées en partie par l'employeur (collectivité locale : commune), suite au marché lancé par le centre de gestion pour la mutuelle des agents et pour le contrat prévoyance, le Maire rappelle que la commune a délibéré au dernier conseil pour donner à chaque agent une somme de 50 € par mois dès le 1^{er} janvier 2025 aux agents adhérents à cette mutuelle .

En ce qui concerne le contrat prévoyance, au 1^{er} janvier 2025 il est devenu obligatoire pour les agents d'adhérer à la prévoyance choisie par la collectivité
Le Maire propose donc

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire au bénéfice de l'ensemble des agents de la Mairie de Saorge
- De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025
- Et de participer financièrement à 50 % à la cotisation des agents

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents, de souscrire à hauteur de 95 % du revenu net, et de participer financièrement à 50 % à la cotisation des agents

7° Cabane pastorale de Plampiasco : 2^{ème} tranche : financement

Mr Dominique Aiperto rappelle que conformément à la délibération prise le 03/11/2023 une première tranche de travaux avait été réalisée pour un montant de 18 500 €HT. Il faut maintenant effectuer la deuxième tranche de travaux pour 40 500 €HT selon un nouveau plan de financement comme suit

Montant des travaux	40 500,00 € HT
Subvention Parc 2025	9 664,00 €
Subvention Parc 2026	9 664,00 €
Subvention exceptionnelle du Parc	13 072,00 €
Participation communale (20%)	8 100,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce plan de financement et de demander une subvention exceptionnelle au Parc

8°- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget .

Le Maire informe que selon le Code des Collectivités Territoriales , en l'absence de vote du budget au 31 Mars l'exécutif d'une collectivité territoriale (le Maire) , sur autorisation de l'organe délibérant (le conseil municipal) peut engager , liquider ou mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la proposition suivante :

BUDGET DE LA COMMUNE		
Chapitres	BP 2024	Montant autorisé max 25%
20-Immobilisations in corporelles	5 716,20 €	1 429,05 €
21- immobilisations corporelles	1 097 960,93 €	274 490,23 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans les limites indiquées ci-dessus.

9°- Changement des fenêtres et portes-fenêtres de l'appartement communal : plan de financement

Madame le Maire explique qu'il est important de changer les fenêtres et portes fenêtres de l'appartement communal pour respecter les prescriptions et améliorer l'isolation thermique de l'appartement , situé 2 place de l'Eglise pour un budget de 6907,75 € HT en demandant une subvention au Conseil départemental de 80 % selon le plan de financement suivant

Montant des travaux HT	6 907,75 €
Subvention du Conseil Départemental :	5 526,20 €
Part communale	1 381,55 € + TVA

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

10°- Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux

Il existait déjà une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Saorge et de Breil sur Roya pour la période de 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 en ce qui concerne le personnel des brigades vertes : il convient de renouveler cette convention et ce pour

- 2 adjoints techniques principaux 1^{ere} classe pour 40% de leur temps de travail et d'1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 40 % de son temps de travail

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de 3 agents de Breil sur Roya à hauteur de 40 % de leur temps de travail pour la période du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2027

11°- Informations diverses.

Dominique Aiperto explique que pour le stade on est presque au bout...il reste à terminer la protection des filets et en début d'année la descente de l'aire de piquenique devrait être faite. Le bureau de contrôle sécurité vient la semaine prochaine ...puis il faudra faire une inauguration et un jeu d'enfants

Le mur du jardin Migliore devrait se faire en début d'année

Nous avons eu une subvention de 50 000 € pour aménagement et amélioration de la vie quotidienne : ajouter des bancs et des tables , changer les poubelles du village, nous devons encore affiner nos demandes

Il y a un gros souci d'éclairage public, il faudrait envisager des tranches de travaux pour changer les ampoules

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire :

Dominique AIPERTO



Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESCH

